



Harmonie Mutuelle dématématrise la prévoyance



**Harmonie
mutuelle**

GR O U P E **vyv**

AVANÇONS *collectif*

Pour continuer sa démarche de dématématrisation, et ainsi gagner en efficacité, rapidité et fiabilité, Harmonie Mutuelle annonce deux grandes évolutions concernant la gestion du contrat Prévoyance de vos clients :

- Suppression de l'envoi papier des décomptes Prévoyance à compter du 15 septembre 2020

L'envoi des décomptes Prévoyance ne s'effectuera plus par voie postale. Les salariés retrouver l'ensemble de leurs paiements et toutes les informations s'y rattachant sur leur Espace Entreprise en ligne.

- Mise à disposition d'un nouveau service : Prest'IJ

Afin de réduire les démarches, les entreprises n'auront plus qu'à déclarer l'arrêt de travail de leurs salariés sur leur Espace Entreprise.

Pour en savoir plus sur la prévoyance :

Prenez contact avec notre Directrice Entreprise, Laure Voisin

- ☎ Téléphone : 01.42.85.80.00
- ✉ Courriel : info@maubourg-entreprise.fr